



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-55637>

Département(s) de publication : 25

Annonce n° 24-55637

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Loge.GBM (25)

Correspondant : Département Développement Patrimoine

Adresse : 6 rue André Boulloche, 25000 Besançon

Coordonnées :

Téléphone : +33 381414243

Courriel : k.poncot@logegbm.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Diagnostics amiante, plomb et PEMD avant travaux dans le cadre de la rénovation énergétique de 185 logements

Lieu d'exécution et de livraison : 2-4-6-8-10-12-14-16-18-20-22-24 rue de Fribourg, 25000 Besançon

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La présente consultation a pour objet, les prestations de diagnostic plomb et PEMD avant travaux relatives à la rénovation énergétique de 185 logements, du 2 au 24 rue de Fribourg, à Besançon. Ainsi que des diagnostics amiante avant travaux pour la rénovation énergétique de 89 logements, du 2 au 18 rue de Fribourg, à Besançon.

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

2 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Les opérateurs économiques peuvent soumissionner à la présente consultation, soit en tant qu'entreprise unique, soit en tant que groupement. En ce dernier cas, le groupement devra être un groupement solidaire. Si le groupement retenu comme titulaire est d'une forme différente, celui-ci

sera contraint d'assurer sa transformation en groupement solidaire, conformément à l'exigence du pouvoir adjudicateur ci-dessus indiquée.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Se reporter au règlement de consultation - Article 6.4 : pièces de la candidature Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier :

Commentaire sur les justifications :- L'opérateur en charge de ce repérage est une personne compétente définie à l'article R1334-29 du Code de la Santé Publique, suivant les conditions de l'article L. 271-6 du Code de la construction et de l'habitation et ayant souscrit à une assurance en rapport avec sa mission. Il ne pourra recourir aux services d'un autre opérateur que si celui-ci satisfait aux mêmes prescriptions. - A cet effet, l'opérateur de repérage doit pouvoir justifier de ses compétences et d'une assurance pour exercer ce type d'activité. Ainsi, il devra fournir les justificatifs de sa certification, par un organisme accrédité, à la réalisation des diagnostics amiante avant travaux, d'après l'arrêté du 2 juillet 2018. Sa formation doit être faite sur la base de la norme NFX 46-020 d'août 2017. - L'opérateur de repérage en tant que travailleur réalisant des interventions sur des matériaux ou des appareils susceptibles d'émettre des fibres d'amiante, doit être formé à la prévention des risques liés à l'amiante conformément au Code du Travail (intervention cadre sous-section 4). Il doit être en permanence formé et à jour de son recyclage suivant les dispositions prévues par l'arrêté du 23 février 2012 entré en vigueur le 8 mars 2012. Cet arrêté précise les exigences de formation des travailleurs affectés aux activités citées ci-dessus. L'opérateur doit aussi intervenir suivant un mode opératoire qui est le résultat d'une évaluation des risques (document formalisé par écrit du titulaire dans son mémoire technique) répondant en tous points aux dispositions prévues par le décret n 2012-639 du 04 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante. Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 30/05/2024 à 17:00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

DDP_2024_07

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Le dossier doit être réceptionné par Loge.GBM avant la date et heure indiquée sur la page de garde du règlement de consultation. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-securises.fr>. La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Section 14 - Informations complémentaires

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-securises.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/05/2024